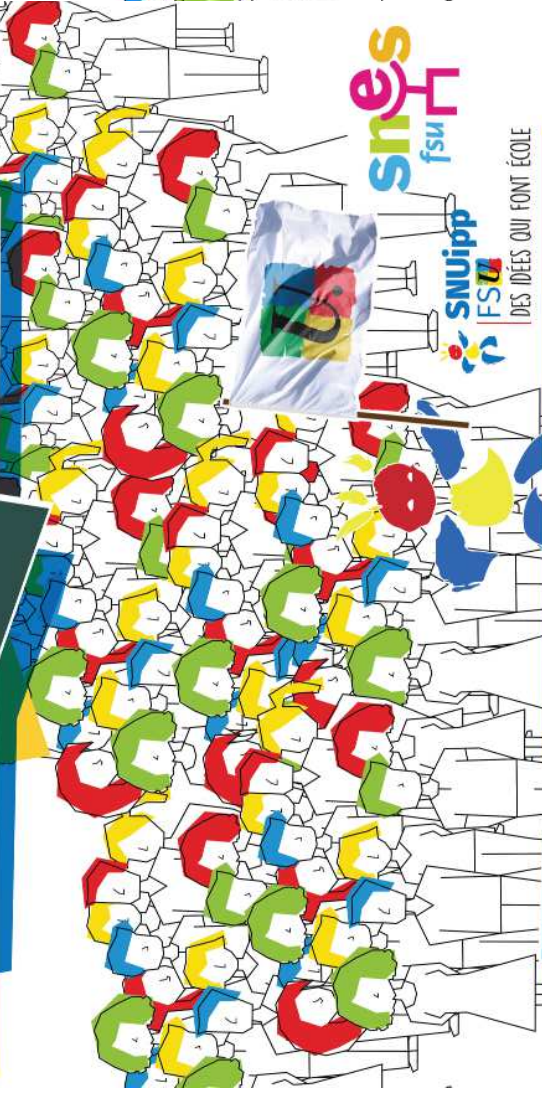


AESH EN GRÈVE !

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE ET DANS LA
RUE LE 3 JUIN**



NOS REVENDICATIONS :

UN VRAI SALAIRE !

- Pour une revalorisation de notre salaire afin de vivre dignement
- Nous gagnons environ 800€ net pour 26 heures de travail par semaine

UN VRAI STATUT !

- Seulement des temps partiels imposés
- Précarité : pas de CDI possible avant 6 ans d'exercices

- Pour une vraie formation et un vrai diplôme

UN VRAI SALAIRE !

- Pour une revalorisation de notre salaire afin de vivre dignement
- Nous gagnons environ 800€ net pour 26 heures de travail par semaine

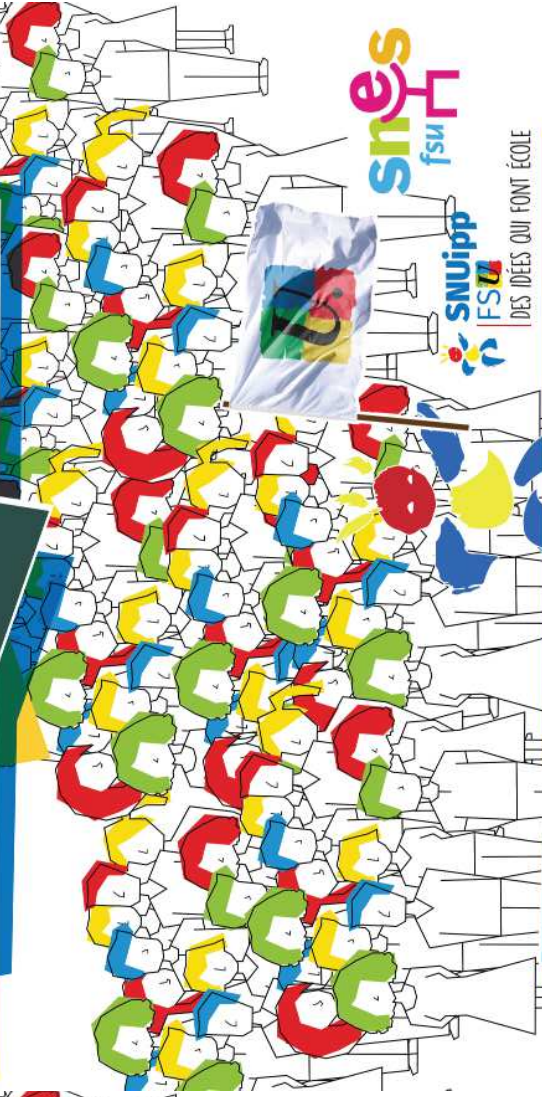
UN VRAI STATUT !

- Seulement des temps partiels imposés
- Précarité : pas de CDI possible avant 6 ans d'exercices

- Pour une vraie formation et un vrai diplôme

AESH EN GRÈVE !

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE ET DANS LA
RUE LE 3 JUIN**



NOS REVENDICATIONS :

UN VRAI SALAIRE !

- Pour une revalorisation de notre salaire afin de vivre dignement
- Nous gagnons environ 800€ net pour 26 heures de travail par semaine

UN VRAI STATUT !

- Seulement des temps partiels imposés
- Précarité : pas de CDI possible avant 6 ans d'exercices

- Pour une vraie formation et un vrai diplôme

DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL !

- Pour la création de postes d'AESH remplaçants
- Pour un véritable statut de la fonction publique et davantage de reconnaissance

- Pour une suppression des PIAL dans les conditions actuelles

- Les AESH sont mutualisés = beaucoup d'élèves ne sont pas accompagnés à la hauteur de leurs droits

- Manque d'AESH dans les établissements

PRÉSENTATION DU MÉTIER D'AESH

MISSION PRINCIPALE DE L'AESH : AIDER ET ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ÉCOLE, EN LIEN AVEC LES ENSEIGNANTS

- Apporter une aide humaine pour répondre aux besoins de l'élève en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant
- Favoriser son autonomie sans se substituer à lui, pour faire en sorte que son environnement soit adapté à sa scolarité, quels que soient ses besoins

PRÉSENCE DE L'AESH EN CLASSE :

- Accompagnement individuel dans la classe de référence de l'élève
- Accompagnement collectif de l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- Accompagnement mutualisé de plusieurs élèves en même temps

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE L'AESH :

Accompagnement des élèves dans 3 domaines :

- Les actes de la vie quotidienne
Exemples : assurer les conditions de sécurité et de confort de l'élève, aide à l'habillement ou à la prise de médicaments...

- L'accès aux activités d'apprentissage : apporter une aide dans la réalisation des tâches scolaires
Exemples : utiliser des supports adaptés, accompagner dans la compréhension des consignes, l'écriture, faciliter l'expression et la communication

- Les activités de la vie sociale et relationnelle afin de favoriser la mise en confiance de l'élève, sa participation et son intégration à tous les temps de sa vie à l'école

EN PLUS DU TEMPS PASSÉ AUPRÈS DES ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

- Travail de concertation et de préparation avec les enseignants en amont et en aval de la classe
- Participation au projet personnalisé de scolarisation (PPS), à l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) et aux équipes éducatives de l'élève

PRÉSENTATION DU MÉTIER D'AESH

MISSION PRINCIPALE DE L'AESH : AIDER ET ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ÉCOLE, EN LIEN AVEC LES ENSEIGNANTS

- Apporter une aide humaine pour répondre aux besoins de l'élève en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant
- Favoriser son autonomie sans se substituer à lui, pour faire en sorte que son environnement soit adapté à sa scolarité, quels que soient ses besoins

PRÉSENCE DE L'AESH EN CLASSE :

- Accompagnement individuel dans la classe de référence de l'élève
- Accompagnement collectif de l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- Accompagnement mutualisé de plusieurs élèves en même temps

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE L'AESH :

Accompagnement des élèves dans 3 domaines :

- Les actes de la vie quotidienne
Exemples : assurer les conditions de sécurité et de confort de l'élève, aide à l'habillement ou à la prise de médicaments...

- L'accès aux activités d'apprentissage : apporter une aide dans la réalisation des tâches scolaires
Exemples : utiliser des supports adaptés, accompagner dans la compréhension des consignes, l'écriture, faciliter l'expression et la communication

- Les activités de la vie sociale et relationnelle afin de favoriser la mise en confiance de l'élève, sa participation et son intégration à tous les temps de sa vie à l'école

EN PLUS DU TEMPS PASSÉ AUPRÈS DES ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

- Travail de concertation et de préparation avec les enseignants en amont et en aval de la classe
- Participation au projet personnalisé de scolarisation (PPS), à l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) et aux équipes éducatives de l'élève